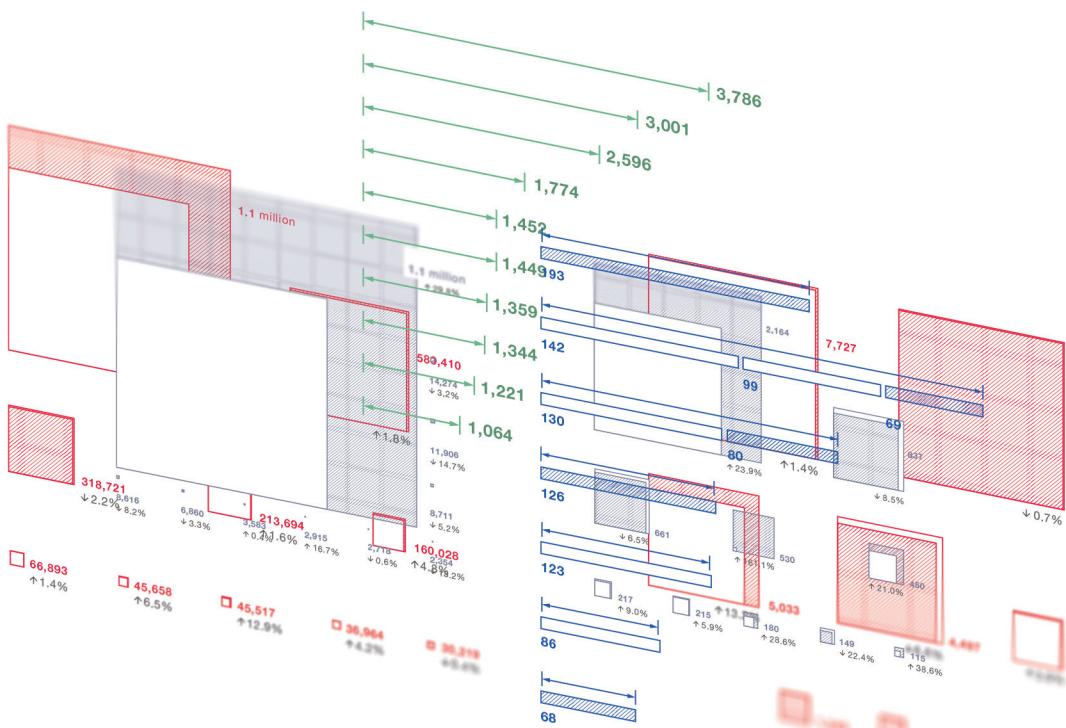


Propriété intellectuelle : Faits et chiffres de l'OMPI 2016



Propriété intellectuelle : Faits et chiffres de l'OMPI 2016



Sauf indication contraire, la présente œuvre est publiée sous la licence Creative Commons – Paternité 3.0 IGO.

L'utilisateur est libre de reproduire, de diffuser, d'adapter, de traduire et d'interpréter en public le contenu de la présente publication, y compris à des fins commerciales, sans autorisation expresse, pour autant que l'OMPI soit mentionnée en tant que source et que toute modification apportée au contenu original soit clairement indiquée.

Les adaptations, traductions et contenus dérivés ne peuvent en aucun cas arborer l'emblème ou le logo officiel de l'OMPI, sauf s'ils ont été approuvés et validés par l'OMPI. Pour toute demande d'autorisation, veuillez nous contacter via le site Web de l'OMPI.

Pour toute œuvre dérivée, veuillez ajouter la mention ci-après :
“Le Secrétariat de l'OMPI décline toute responsabilité concernant la modification ou la traduction du contenu original.”

Lorsque le contenu publié par l'OMPI comprend des images, des graphiques, des marques ou des logos appartenant à un tiers, l'utilisateur de ce contenu est seul responsable de l'obtention des droits auprès du ou des titulaires des droits.

Pour voir un exemplaire de cette licence, veuillez consulter l'adresse suivante : <https://creativecommons.org/licenses/by/3.0/igo/>

Les tableaux statistiques des pages 37 à 45 sont publiés sous la licence Creative Commons – Paternité/Pas d'utilisation commerciale/Pas de modification 3.0 IGO. L'utilisateur est libre de reproduire, de diffuser et d'interpréter en public le présent contenu sans autorisation expresse de l'OMPI, pour autant que l'Organisation soit mentionnée en tant que source, mais il ne peut adapter, traduire ou modifier ce contenu sans l'autorisation préalable de l'OMPI. Pour toute demande d'autorisation, veuillez nous contacter via le site Web de l'OMPI.

Pour voir un exemplaire de cette licence, veuillez consulter l'adresse suivante : <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/igo/>

Les appellations utilisées et la présentation des données qui figurent dans cette publication n'impliquent de la part de l'OMPI aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles des États membres ou du Secrétariat de l'OMPI.

La mention d'entreprises particulières ou de produits de certains fabricants n'implique pas que l'OMPI les approuve ou les recommande de préférence à d'autres entreprises ou produits analogues qui ne sont pas mentionnés.

© OMP (2016)

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
34, chemin des Colombelettes
Case postale 18
CH-1211 Genève 20
Suisse

ISBN: 978-92-805-2807-7



Licence Paternité 3.0 IGO
(CC BY 3.0 IGO)

Imprimé en Suisse

Table des matières

Introduction	5
--------------	---

Situation générale en ce qui concerne les demandes de titres de propriété intellectuelle et les droits de propriété intellectuelle en vigueur

1. Nombre total de demandes et augmentation du nombre de demandes	7
2. Répartition de l'activité en matière de dépôt de demandes de titre de propriété intellectuelle par région	8
3. Droits de propriété intellectuelle en vigueur	9

Brevets et modèles d'utilité

4. Nombre total des demandes de brevet	11
5. Demandes de brevet déposées auprès des 10 principaux offices	12
6. Demandes de brevet déposées auprès d'offices de certains pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire	13
7. Demandes de brevet de résidents par tranche de 100 milliards de dollars É.-U. du PIB pour les principales origines	14
8. Les trois principaux domaines technologiques pour chacun des cinq principaux offices, 2012-2014	15
9. Demandes internationales selon le PCT pour les 10 principales origines	16
10. Dix principaux déposants de demandes selon le PCT	17
11. Demandes de modèle d'utilité déposées auprès des 10 principaux offices	18
12. Demandes de modèle d'utilité déposées auprès d'offices de certains pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire	19

Marques

13. Nombre total de classes indiquées dans les demandes d'enregistrement de marques	21
14. Nombre de classes indiquées dans les demandes déposées auprès des 10 principaux offices	22

15. Nombre de classes indiquées dans les demandes déposées auprès des offices de certains pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire	23
16. Nombre de classes indiquées dans les demandes d'enregistrement de marques déposées par des résidents rapporté au PIB pour certaines origines	24
17. Les trois principaux secteurs d'activité pour chacun des cinq principaux offices	25
18. Demandes internationales selon le système de Madrid dans les 10 principales origines	26
19. Les 10 principaux déposants du système de Madrid	27

Dessins et modèles industriels

20. Nombre total de dessins et modèles contenus dans les demandes	29
21. Nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes déposées auprès des 10 principaux offices	30
22. Nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes déposées auprès des offices de certains pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire	31
23. Nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes de résidents par rapport au PIB pour certaines origines	32
24. Les trois principaux secteurs industriels pour certains offices	33
25. Dessins et modèles contenus dans les demandes internationales selon le système de La Haye pour les 10 principales origines	34
26. Dix principaux déposants du système de La Haye selon le nombre de dessins et modèles	35

Informations complémentaires

Tableaux statistiques	37
Ressources statistiques	46
Glossaire	47

Introduction

L'édition 2016 "Propriété intellectuelle : Faits et chiffres" de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) donne une vue d'ensemble de l'activité en matière de propriété intellectuelle fondée sur les données statistiques complètes les plus récentes. Les chiffres présentés sont tirés de l'édition 2016 de la publication plus détaillée de l'OMPI intitulée "Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle" (publiée en anglais sous le titre "World Intellectual Property Indicators").

La publication "Propriété intellectuelle : Faits et chiffres" sert d'aide-mémoire et porte sur quatre catégories de titres de propriété intellectuelle, à savoir les brevets, les modèles d'utilité, les marques et les dessins et modèles industriels. Elle est principalement axée sur les données relatives aux demandes car il s'agit du critère le plus souvent utilisé pour mesurer l'activité en matière de propriété intellectuelle. Les données relatives aux marques font état du nombre de classes, c'est-à-dire du nombre de classes indiquées dans les demandes; cela permet une meilleure comparaison de l'activité internationale en matière de dépôt de demandes d'enregistrement de marques dans l'ensemble des offices car dans certains territoires les demandes déposées peuvent indiquer plusieurs classes de produits et services alors que dans d'autres chaque classe doit faire l'objet d'une demande distincte. De la même manière, les données relatives aux dessins et modèles industriels font état du nombre de dessins et modèles, c'est-à-dire du nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes.

Sauf indication contraire, toutes les données se réfèrent à l'activité en 2015 et la croissance s'entend de la croissance annuelle, à savoir la différence entre 2014 et 2015.

Veuillez noter que les données étant complétées et actualisées en permanence, les chiffres indiqués dans cette publication peuvent différer des chiffres précédemment publiés et des données figurant sur les pages Web de l'OMPI. Pour une étude plus détaillée des statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI ou des offices nationaux, veuillez consulter les pages de site Internet suivantes :

Statistiques de propriété intellectuelle : www.wipo.int/ipstats/fr

Indicateurs mondiaux de propriété intellectuelle : www.wipo.int/ipstats/fr/wipi

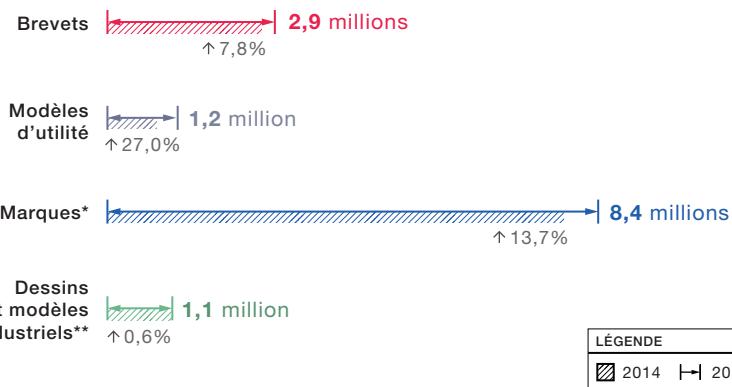
Coordonnées :

Division de l'économie et des statistiques

Mél. : ipstats.mail@wipo.int

Situation générale en ce qui concerne les demandes de titres de propriété intellectuelle et les droits de propriété intellectuelle en vigueur

Forte augmentation de la demande de titres de propriété intellectuelle



1. Nombre total de demandes et augmentation du nombre de demandes

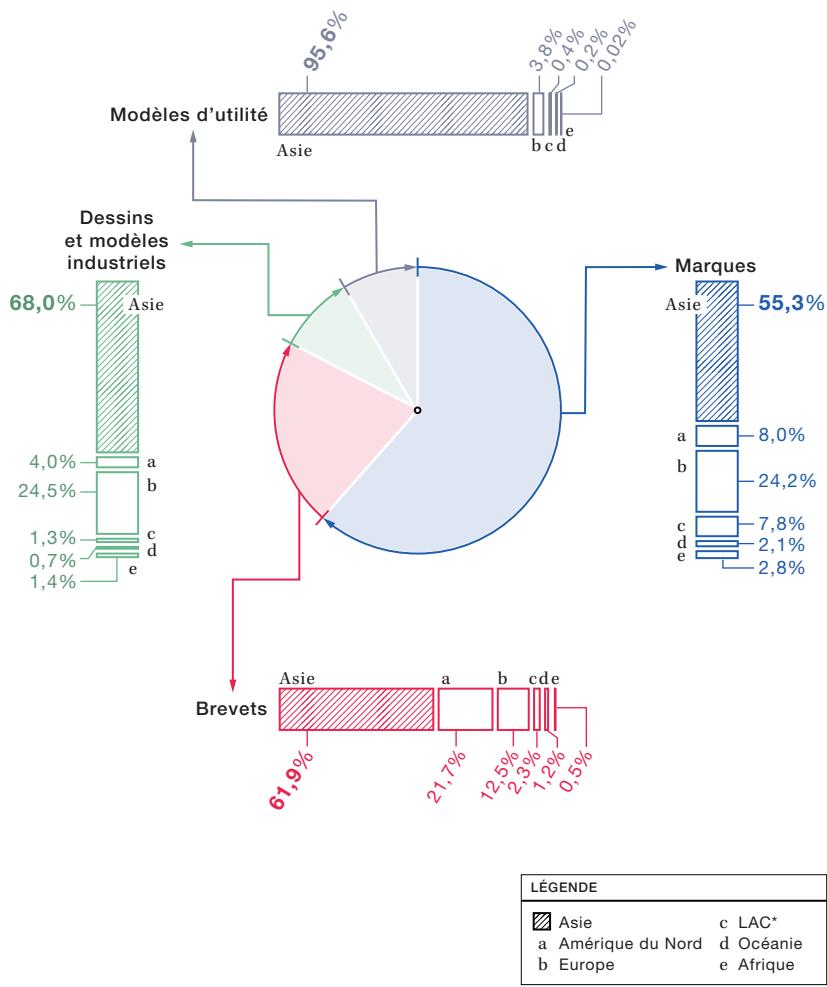
* renvoie au nombre de classes – nombre total de classes de produits et services indiquées dans les demandes d'enregistrement de marques.

** renvoie au nombre de dessins et modèles – nombre total de dessins et modèles contenus dans les demandes d'enregistrement de dessins ou modèles industriels.

Source : base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2016.

À l'échelle mondiale, l'activité en matière de dépôt de demandes de brevet, de modèle d'utilité, d'enregistrement de marques et de dessins et modèles industriels a augmenté en 2015. Le nombre de demandes de brevet et celui des enregistrements de marques ont augmenté pour la sixième année consécutive tandis que le nombre de demandes de modèle d'utilité et celui des demandes d'enregistrement de dessins ou modèles industriels ont renoué avec la croissance après un déclin l'année précédente.

L'Asie a reçu l'essentiel des demandes de titres de propriété intellectuelle déposées dans le monde



2. Répartition de l'activité en matière de dépôt de demandes de titre de propriété intellectuelle par région

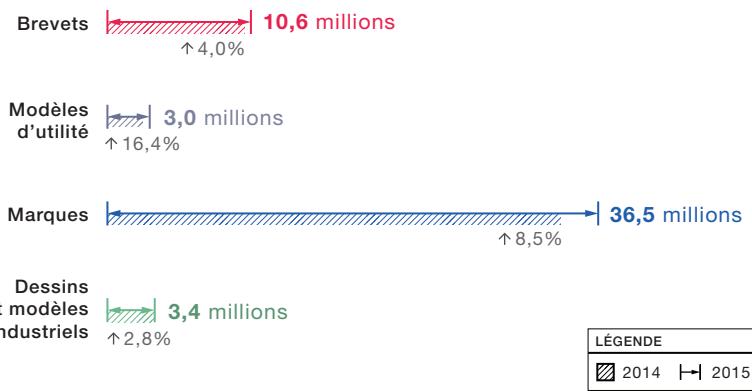
* Amérique latine et Caraïbes (LAC)

Source : base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2016.

Le diagramme ci-contre montre la répartition de l'activité de dépôt par catégorie de titre de propriété intellectuelle dans les six régions géographiques du monde. Les offices de propriété intellectuelle asiatiques ont reçu le plus grand nombre de demandes de brevet, de modèle d'utilité, d'enregistrement de marques et d'enregistrement de dessins ou modèles industriels, notamment 61,9% de l'ensemble des demandes de brevet déposées dans le monde.

À noter que les offices nord-américains ne procèdent pas à l'enregistrement des modèles d'utilité et ne sont donc pas comptabilisés pour cette catégorie.

Aujourd'hui, bien plus de 50 millions de droits de propriété intellectuelle sont en vigueur



3. Droits de propriété intellectuelle en vigueur

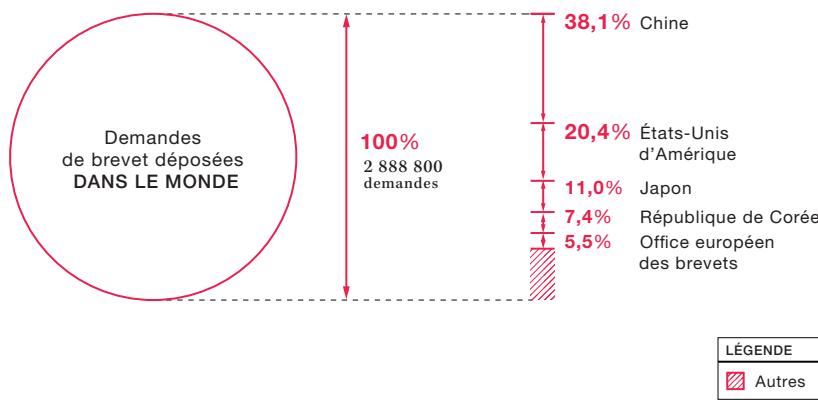
Source : base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2016.

Environ un quart des brevets en vigueur dans le monde en 2015 étaient enregistrés aux États-Unis d'Amérique et près d'un cinquième (18%) au Japon. Cependant, la part de la Chine augmente rapidement – le nombre de brevets en vigueur en Chine est passé d'environ 600 000 en 2010 à presque 1,5 million.

En outre, la Chine comptabilise plus d'enregistrements de marques en vigueur que tout autre pays (10,3 millions), plus du tiers des enregistrements de dessins ou modèles industriels en vigueur dans le monde et 90% des modèles d'utilité en vigueur dans le monde.

Brevets et modèles d'utilité

Cinq offices de propriété intellectuelle comptabilisent à eux seuls plus des quatre cinquièmes de l'ensemble des demandes de brevet déposées

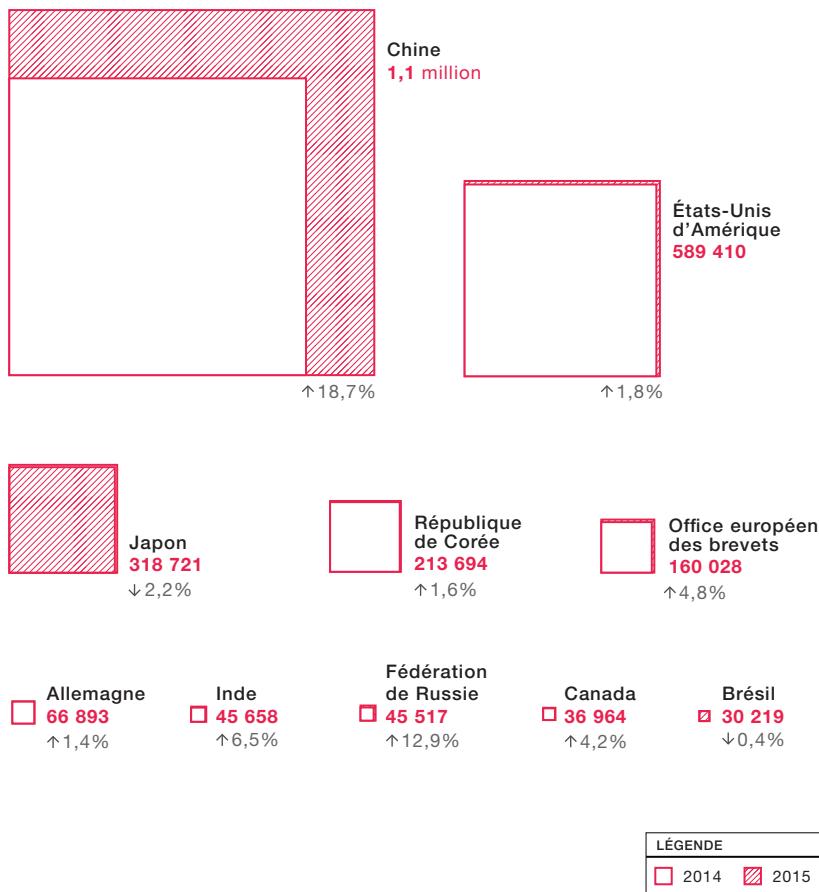


4. Nombre total des demandes de brevet

Source : base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2016.

Environ 2,9 millions de demandes de brevet ont été déposées dans le monde en 2015, soit une augmentation de 7,8% par rapport à 2014. Cette forte augmentation s'explique par le nombre de dépôts effectués en Chine, pays qui a reçu environ 174 000 des presque 208 000 dépôts additionnels effectués en 2015 et qui a comptabilisé 84% de la hausse totale. Pour de plus amples informations sur les brevets et les modèles d'utilité, voir le glossaire à partir de la page 47.

La Chine a reçu plus d'un million de demandes de brevet

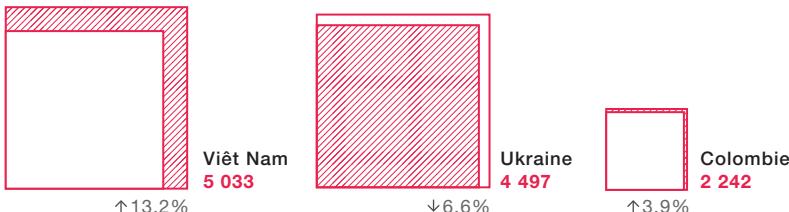
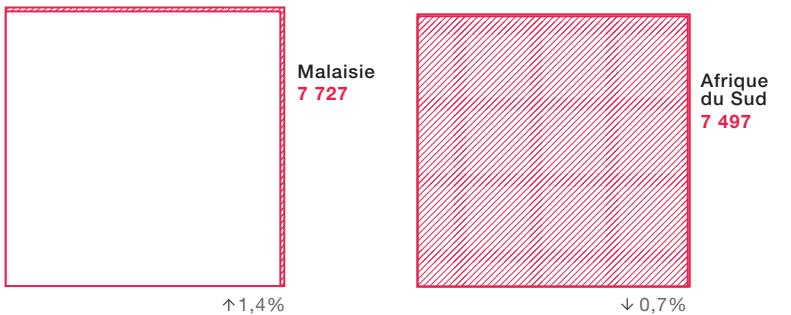


5. Demandes de brevet déposées auprès des 10 principaux offices

Source : base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2016.

En 2015, la Chine a été le premier pays à recevoir plus d'un million de demandes en une seule année. Elle en a reçu presque autant que le Japon, la République de Corée et les États-Unis d'Amérique réunis.

La Malaisie et l'Afrique du Sud ont reçu chacune plus de 7000 demandes



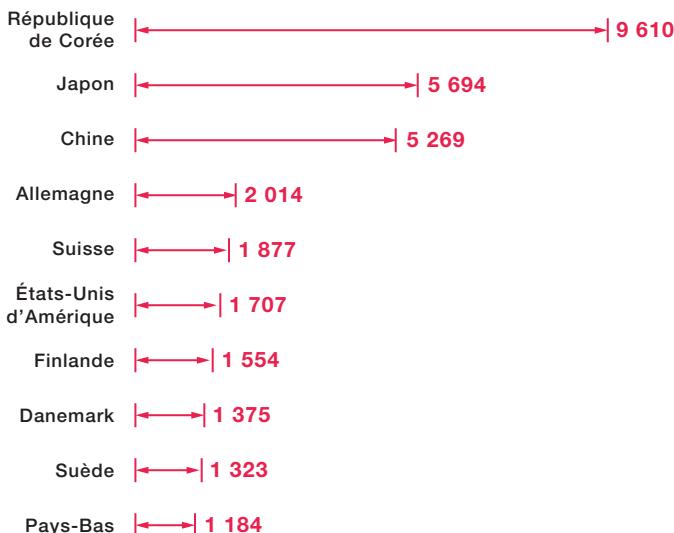
LÉGENDE	
□ 2014	▨ 2015

6. Demandes de brevet déposées auprès d'offices de certains pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire

Source : base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2016.

Cette figure indique le nombre de demandes de brevet déposées auprès d'offices de propriété intellectuelle de certains pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire en 2015. Il est à noter que la Malaisie et l'Afrique du Sud faisaient partie de ce groupe pour avoir reçu chacune plus de 7000 demandes. Pour des données relatives aux demandes déposées auprès des autres offices de propriété intellectuelle (le cas échéant), voir le tableau statistique à partir de la page 37.

Ce sont les innovateurs de la République de Corée qui ont déposé le plus grand nombre de demandes par unité de PIB



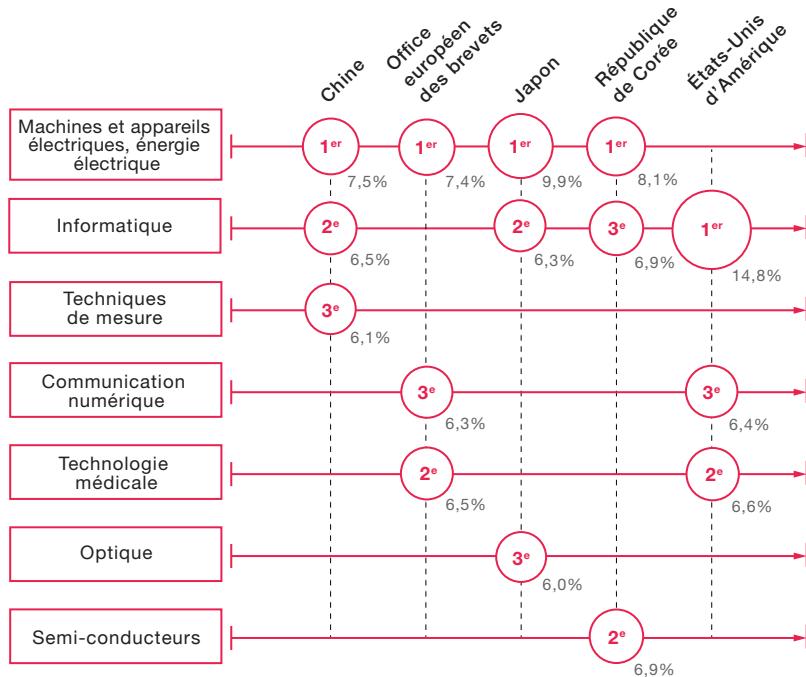
7. Demandes de brevet de résidents par tranche de 100 milliards de dollars É.-U. du PIB pour les principales origines

Sources : base de données statistiques de l'OMPI et Banque mondiale, octobre 2016.

Les différences d'activité en matière de brevets reflètent à la fois la taille et le niveau de développement de chaque pays. Examiner le nombre de demandes par pays par rapport au PIB nous offre un autre point de vue et facilite la comparaison de l'activité en matière de dépôts entre des pays ayant des économies d'importance très variable.

Alors que la Chine est en tête de tous les pays si l'on considère uniquement le nombre de demandes de brevet déposées par ses résidents, avec ce nouveau critère, la République de Corée dépasse tous les autres – le rapport entre le nombre de dépôts et le PIB étant 1,8 fois celui de la Chine et cinq fois celui des États-Unis d'Amérique.

Quels pays spécialisés dans telle ou telle technologie?



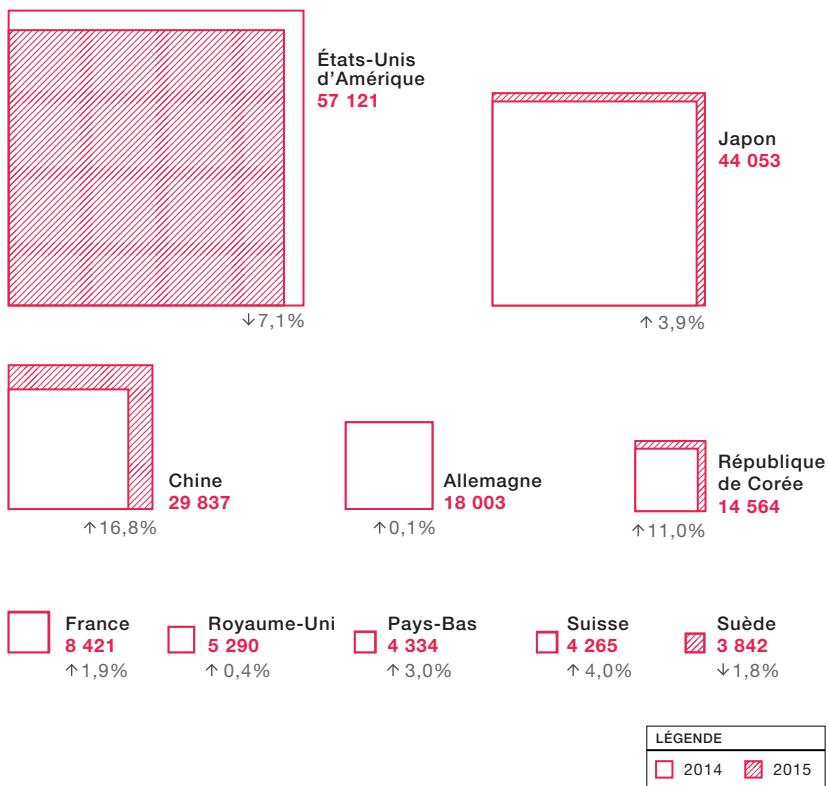
8. Les trois principaux domaines technologiques pour chacun des cinq principaux offices, 2012-2014

Sources : base de données statistiques de l'OMPI et base de données PATSTAT de l'OEB, octobre 2016.

Les demandes de brevet couvrent un large éventail de technologies. À chaque demande de brevet sont attribués un ou plusieurs symboles de la classification internationale des brevets (CIB). L'OMPI a mis au point une table de concordance permettant de rattacher ces symboles aux domaines technologiques correspondants; elle est disponible à l'adresse www.wipo.int/ipstats/fr.

Analyser les brevets par technologie permet de faire ressortir les domaines dans lesquels chaque pays est fort ou spécialisé.

Les États-Unis d'Amérique sont toujours les principaux utilisateurs du système du PCT



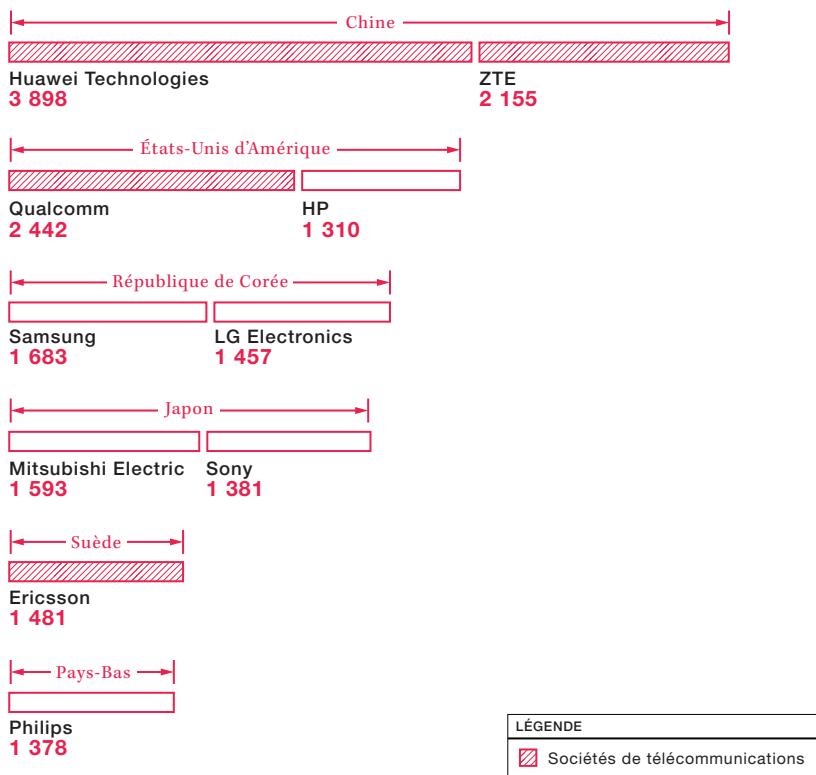
9. Demandes internationales selon le PCT pour les 10 principales origines

Source : base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2016.

Le système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) simplifie la procédure du dépôt multinational en évitant aux déposants d'avoir à présenter une demande distincte dans chaque pays dans lequel ils demandent la protection.

Environ 217 300 demandes selon le PCT ont été déposées en 2015, ce qui représente une hausse de 1,4% par rapport à 2014.

Les entreprises de télécommunications sont en tête des dépôts de demandes internationales de brevet



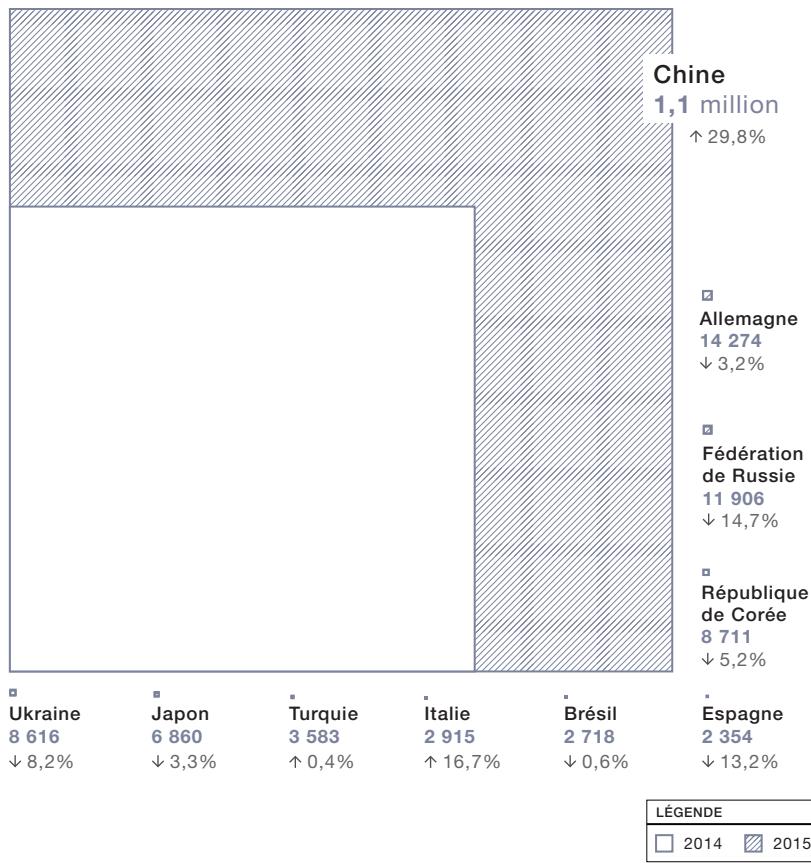
10. Dix principaux déposants de demandes selon le PCT

Source : base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2016.

Pour la deuxième année consécutive, l'entreprise chinoise Huawei Technologies a occupé la première place des déposants de demandes selon le PCT avec 3898 demandes publiées. L'entreprise américaine Qualcomm a conservé la deuxième position avec 2442 demandes publiées.

La liste des 10 principaux déposants selon le PCT comprend des sociétés actives notamment dans les domaines technologiques de la communication numérique, des télécommunications et de l'électronique.

La Chine domine l'activité en matière de dépôt de demandes de modèle d'utilité



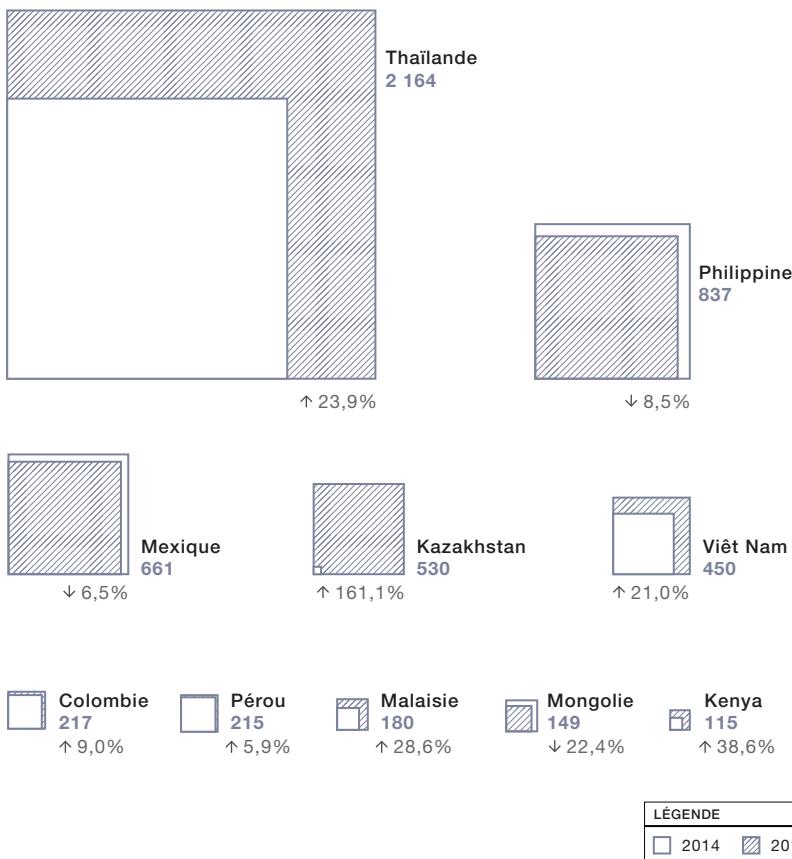
11. Demandes de modèle d'utilité déposées auprès des 10 principaux offices

Source : base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2016.

Un modèle d'utilité est une forme particulière de droit de brevet pour laquelle les exigences sont moins strictes que pour un brevet et dont la durée de protection est moins longue. Les modèles d'utilité ne sont pas protégés dans tous les pays.

L'Office chinois de la propriété intellectuelle a reçu, de loin, le plus grand nombre de demandes de modèle d'utilité en 2015 avec plus de 90% du nombre total de demandes déposées dans le monde.

La Thaïlande attire un grand nombre de dépôts de demandes d'enregistrement de modèles d'utilité



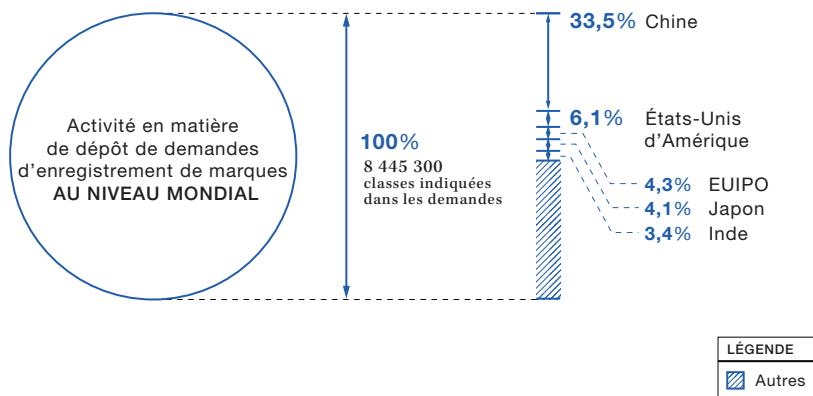
12. Demandes de modèle d'utilité déposées auprès d'offices de certains pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire

Source : base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2016.

Cette figure indique le nombre de demandes de modèle d'utilité reçues par les offices de propriété intellectuelle de certains pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire en 2015. Pour des données sur les demandes de modèle d'utilité dans chaque pays (le cas échéant), voir le tableau statistique à partir de la page 37.

Marques

Cinq offices ont représenté à eux seuls plus de la moitié de l'activité totale en matière de dépôt de demandes d'enregistrement de marques



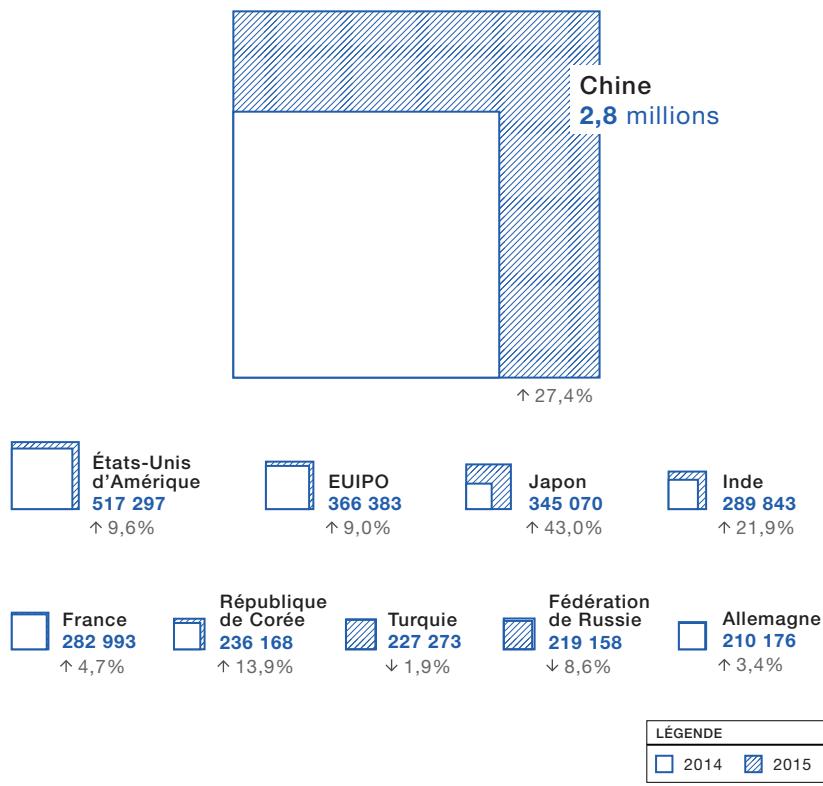
13. Nombre total de classes indiquées dans les demandes d'enregistrement de marques

Note : l'EUIPO est l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle.

Source : base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2016.

Si l'on gomme les différences entre les systèmes de dépôt des offices nationaux et régionaux en utilisant le nombre de classes indiquées dans les demandes, il apparaît que l'activité de dépôt de demandes d'enregistrement de marques a augmenté de 13,7% en 2015. Le nombre total de classes indiquées dans les demandes déposées s'est élevé à 8,4 millions. Pour des informations plus complètes sur le nombre de classes, voir le glossaire à partir de la page 47.

L'Office chinois continue d'enregistrer la plus forte activité en matière de dépôt de demandes d'enregistrement de marques, avec un nombre de demandes plus élevé que l'ensemble des autres principaux offices de propriété intellectuelle réunis



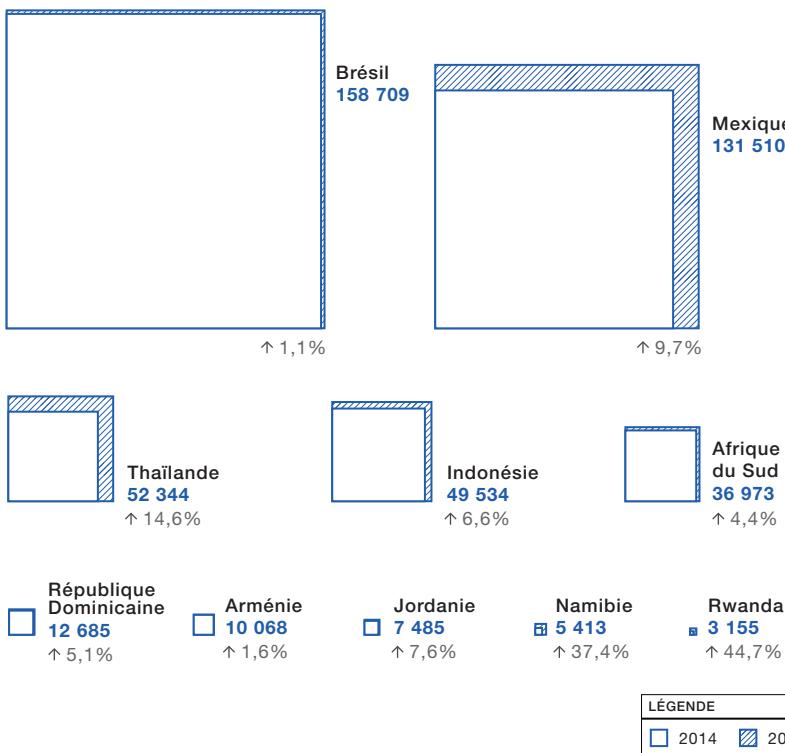
14. Nombre de classes indiquées dans les demandes déposées auprès des 10 principaux offices

Note : l'EUIPO est l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle.

Source : base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2016.

En 2015, les 10 principaux offices de propriété intellectuelle réunis ont comptabilisé près de 65% de l'activité mondiale en matière de dépôt de demandes d'enregistrement de marques. L'Office chinois de la propriété intellectuelle représentait un tiers de l'activité mondiale de dépôt de demandes d'enregistrement de marques.

Le Brésil et le Mexique ont enregistré une forte activité en matière de dépôt de demandes d'enregistrement de marques



15. Nombre de classes indiquées dans les demandes déposées auprès des offices de certains pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire

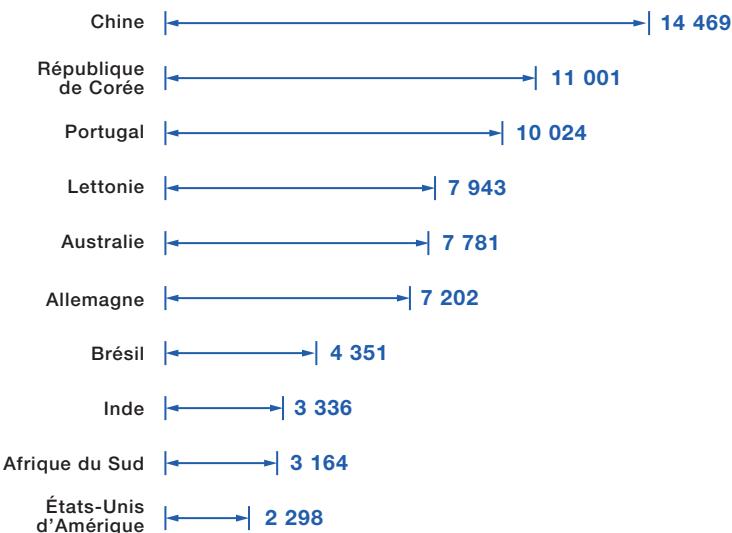
Source : base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2016.

De nombreux offices de pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire reçoivent un nombre beaucoup plus élevé de demandes pour l'enregistrement de marques que pour d'autres types de titre de propriété intellectuelle, ce qui témoigne de l'importance accordée aux droits sur les marques dans les ressorts juridiques qu'ils représentent.

Cette figure indique le nombre total de classes indiquées dans les demandes d'enregistrement de marques reçues par les offices de propriété intellectuelle de certains pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire en 2015. Pour le nombre

de classes indiquées dans les demandes d'enregistrement de marques pour chaque pays (le cas échéant), voir le tableau statistique à partir de la page 37.

La Chine, la République de Corée et le Portugal sont bien classés en termes de nombre de demandes d'enregistrement de marques par unité de PIB

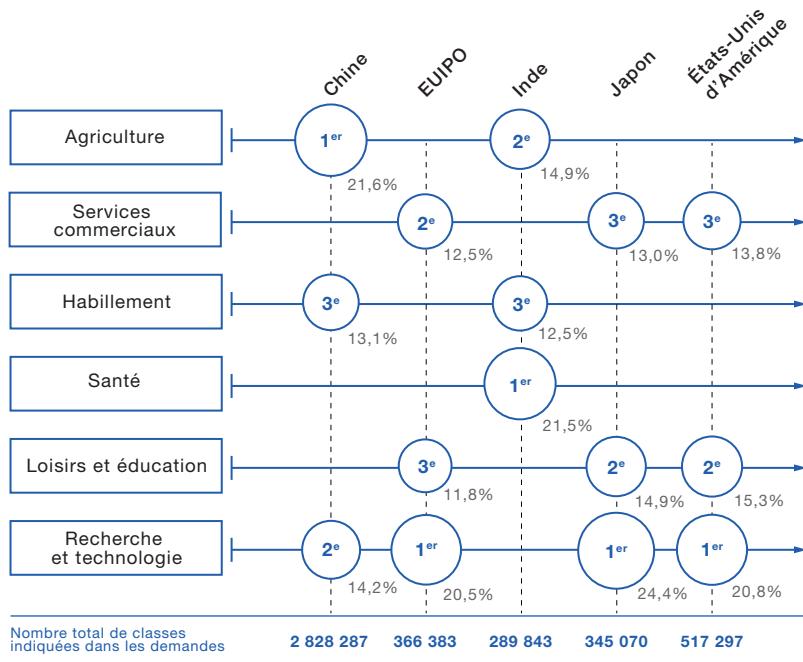


16. Nombre de classes indiquées dans les demandes d'enregistrement de marques déposées par des résidents rapporté au PIB pour certaines origines

Sources : base de données statistiques de l'OMPI et Banque mondiale, octobre 2016.

Le calcul du nombre de classes indiquées dans les demandes d'enregistrement de marques par unité de PIB nous permet de comparer l'activité en matière de dépôt de demandes d'enregistrement de marques dans des pays ayant des systèmes de dépôt différents (demandes monoclasses ou multiclassées) et des économies d'importance très variable. Selon ce critère, de petits pays comme le Portugal ou la Lettonie occupent un rang plus élevé que certains grands pays pour lesquels le nombre de classes est plus élevé en termes absolus, comme l'Australie ou l'Allemagne.

Quels étaient les principaux secteurs industriels à l'origine de l'activité en matière de dépôt de demandes d'enregistrement de marques dans les différents pays?



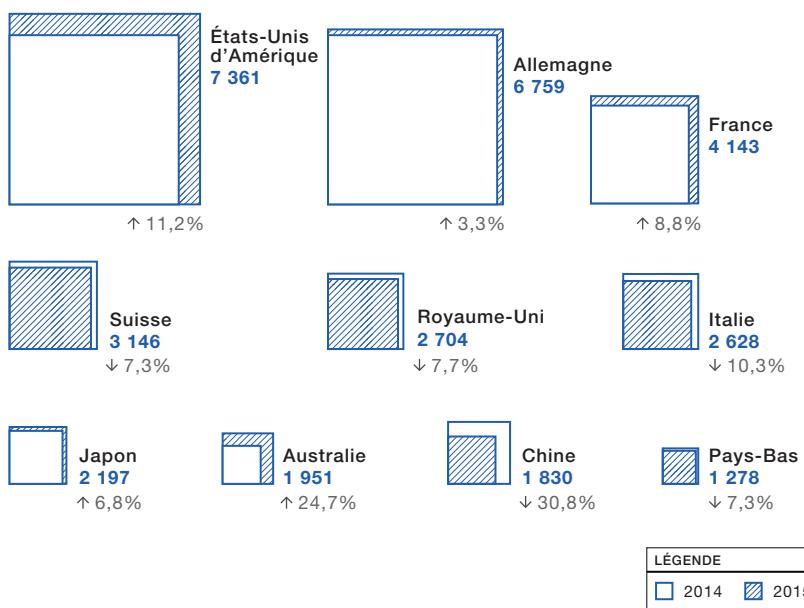
17. Les trois principaux secteurs d'activité pour chacun des cinq principaux offices

Note : l'EUIPO est l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle.

Source : base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2016.

En utilisant la classification de Nice, il est possible de répartir les demandes d'enregistrement de marques en 10 secteurs d'activité. Cette figure indique les trois principaux secteurs d'activité dans lesquels les déposants ont demandé la protection de marques auprès de chacun des cinq offices affichant la plus forte activité de dépôt de demandes d'enregistrement de marques en 2015. Le secteur de la recherche et de la technologie figure parmi les trois secteurs attirant le plus grand nombre de demandes d'enregistrement de marques dans quatre de ces cinq offices. L'agriculture fait partie des trois principaux secteurs en Chine et en Inde.

Les États-Unis d'Amérique et l'Allemagne sont les plus grands utilisateurs du système de Madrid



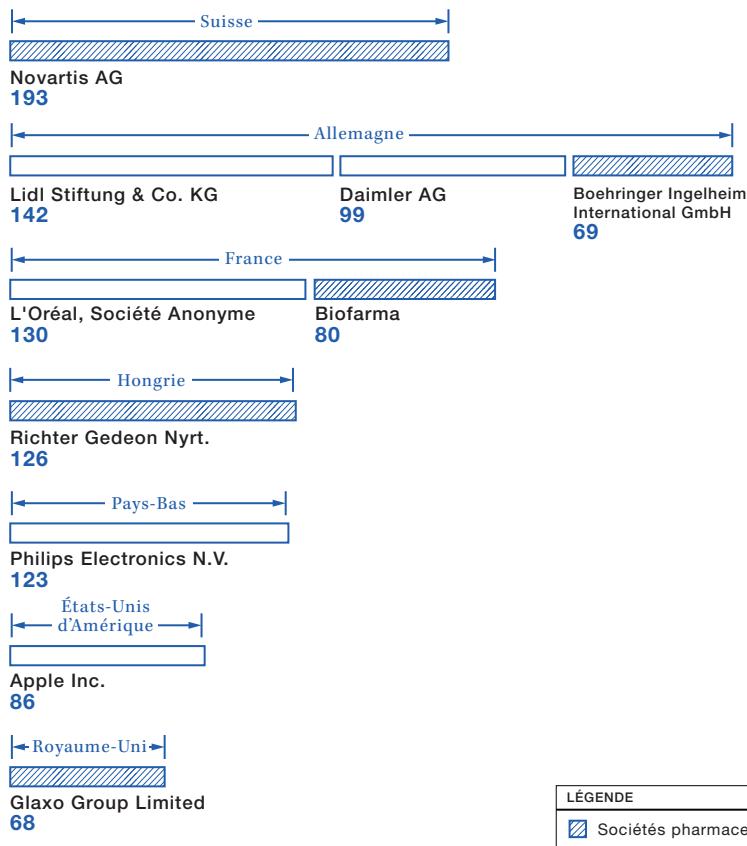
18. Demandes internationales selon le système de Madrid pour les 10 principales origines

Source : base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2016.

Le système de Madrid permet au propriétaire d'une marque d'en demander l'enregistrement dans plusieurs pays moyennant le dépôt d'une seule demande internationale auprès d'un office de propriété intellectuelle national ou régional.

En 2015, le nombre de demandes internationales déposées en vertu du système de Madrid s'est élevé à 48 910, faisant de cette année celle où le plus grand nombre de demandes internationales a été déposé et la sixième année consécutive de croissance. Le plus grand nombre de demandes internationales émanait de déposants domiciliés aux États-Unis d'Amérique (7361), avec une hausse de 11,2% par rapport à l'année précédente. Ces déposants étaient suivis des déposants venant d'Allemagne (6759) et de France (4143). Plus d'un tiers de toutes les demandes internationales provenaient de ces trois pays, qui constituent les trois principales origines des demandes déposées en vertu du système de Madrid depuis 2005.

Les sociétés pharmaceutiques dominent le classement des principaux utilisateurs du système de Madrid



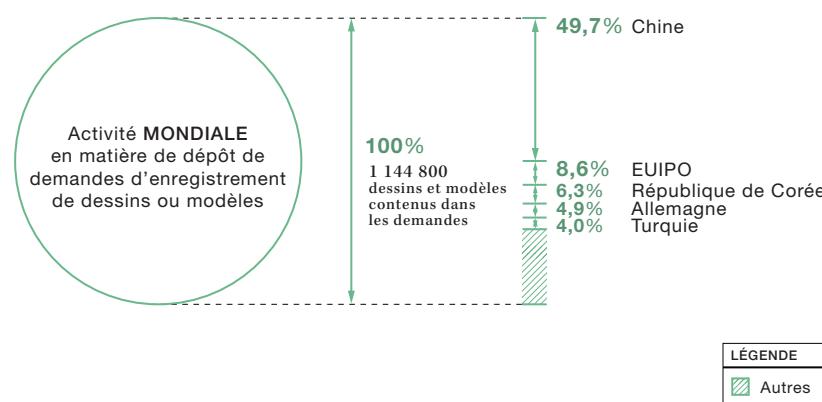
19. Les 10 principaux déposants du système de Madrid

Source : base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2016.

Pour la cinquième année consécutive, la société pharmaceutique Novartis (Suisse) a été l'utilisateur le plus actif du système de Madrid, avec 193 demandes internationales déposées en 2015. La société allemande de vente au détail Lidl a déposé 142 demandes, occupant la deuxième place devant la société française de produits cosmétiques L'Oréal (130). Cinq des 10 principaux déposants du système de Madrid étaient des entreprises pharmaceutiques.

Dessins et modèles industriels

Cinq offices ont reçu presque trois quarts de l'ensemble des demandes d'enregistrement de dessins ou modèle industriels



20. Nombre total de dessins et modèles contenus dans les demandes

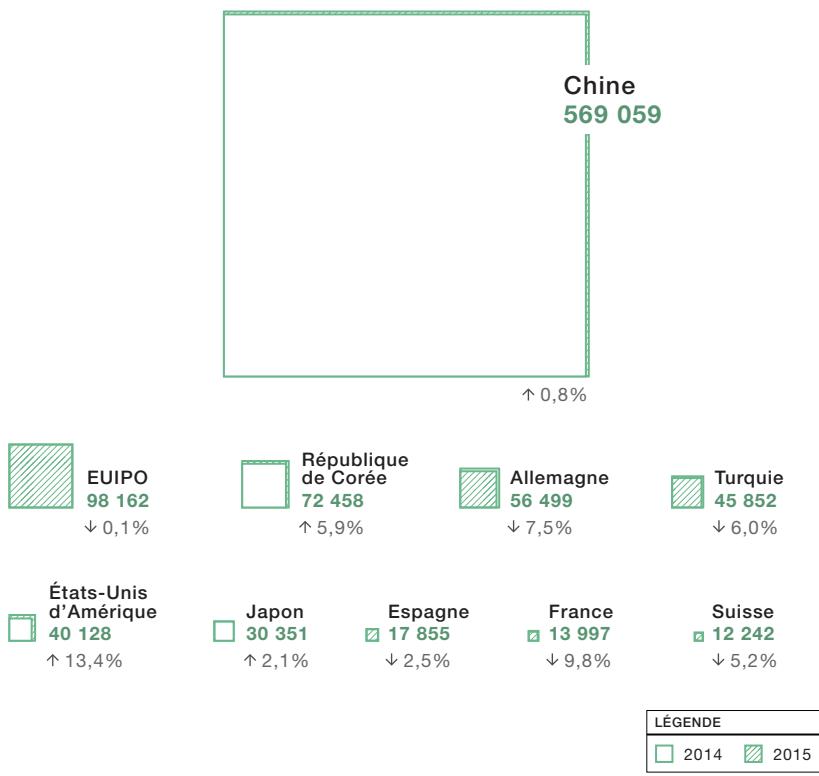
Note : l'EUIPO est l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle.

Source : base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2016.

Le nombre de dessins et modèles contenus dans l'ensemble des demandes déposées dans le monde s'est élevé à environ 1,1 million en 2015, soit un chiffre relativement similaire à celui de l'année précédente.

L'OMPI utilise le nombre de dessins et modèles dans les demandes pour mesurer l'activité en matière de dépôt de demandes d'enregistrement de dessins ou modèles industriels; en d'autres termes, nous ne comptabilisons pas seulement le nombre de demandes, mais également le nombre de dessins et modèles dans les demandes. Le nombre de dessins et modèles est le meilleur outil pour comparer l'activité de dépôt dans l'ensemble des offices de propriété intellectuelle car dans certains offices les utilisateurs peuvent demander l'enregistrement de plusieurs dessins ou modèles au moyen d'une seule demande. Pour de plus amples informations sur le nombre de dessins et modèles, voir le glossaire à partir de la page 47.

La Chine se classe au premier rang en termes de nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes



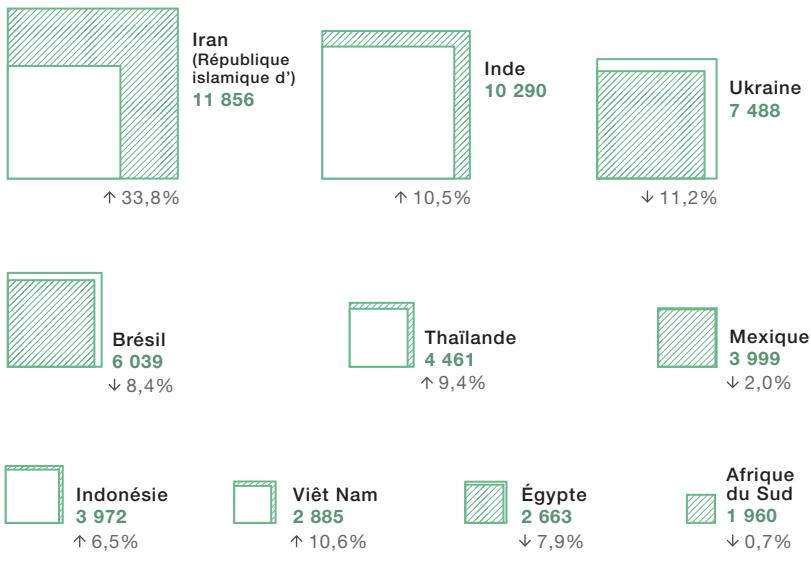
21. Nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes déposées auprès des 10 principaux offices

Note : l'EUIPO est l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle.

Source : base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2016.

En 2015, les 10 principaux offices comptabilisaient environ 84% de l'activité mondiale de dépôt de demandes d'enregistrement de dessins ou modèles industriels. L'Office chinois de la propriété intellectuelle représentait presque la moitié du total mondial et était suivi de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) et de l'office coréen qui représentaient respectivement 9% et 6% de l'activité totale en matière de dépôt.

Plusieurs offices de pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire ont connu une croissance à deux chiffres



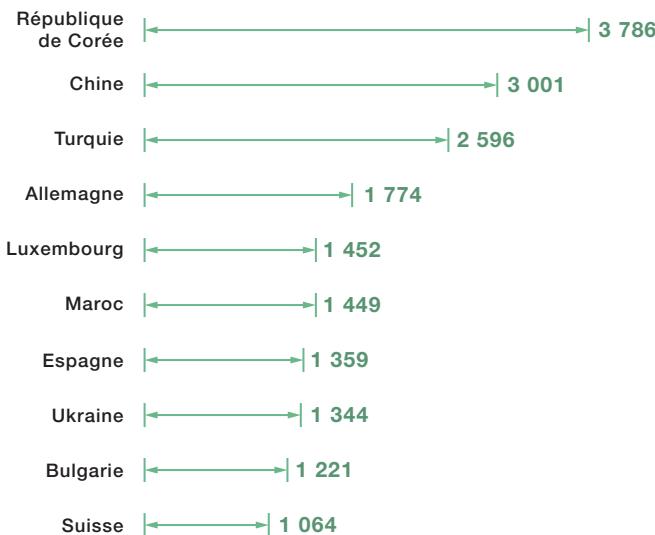
LÉGENDE	
□ 2014	■ 2015

22. Nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes déposées auprès des offices de certains pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire

Source : base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2016.

Cette figure indique le nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes déposées auprès des offices de propriété intellectuelle de certains pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire en 2015. Pour le nombre de dessins et modèles dans les demandes pour chaque pays (si les chiffres sont disponibles), voir le tableau statistique à partir de la page 37.

La République de Corée est numéro un mondial du point de vue du nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes par unité de PIB

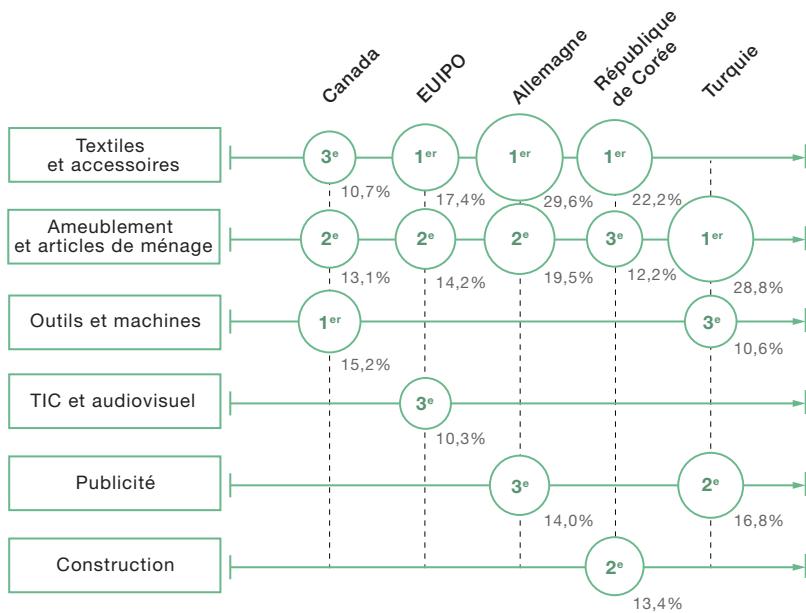


23. Nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes de résidents par rapport au PIB pour certaines origines

Sources : base de données statistiques de l'OMPI et Banque mondiale, octobre 2016.

Le calcul du nombre de dessins et modèles par unité de PIB permet de comparer l'activité en matière de dépôt de demandes d'enregistrement de dessins ou modèles industriels par les résidents de pays ayant des systèmes de dépôt différents (demandes monoclasses ou multiclases) et des économies d'importance très variable. Sur la base de ce critère, comme sur la base du critère similaire du nombre de dépôts de demandes de brevet ou d'enregistrement de marques par rapport au PIB, la République de Corée obtient de très bons résultats. Elle a enregistré le nombre le plus élevé de dessins et modèles contenus dans les demandes émanant de résidents par unité de PIB en 2015, suivie par la Chine, la Turquie et l'Allemagne.

Quels étaient les principaux secteurs industriels concernés par les dépôts de demandes d'enregistrement de dessins ou modèles dans les différents pays?



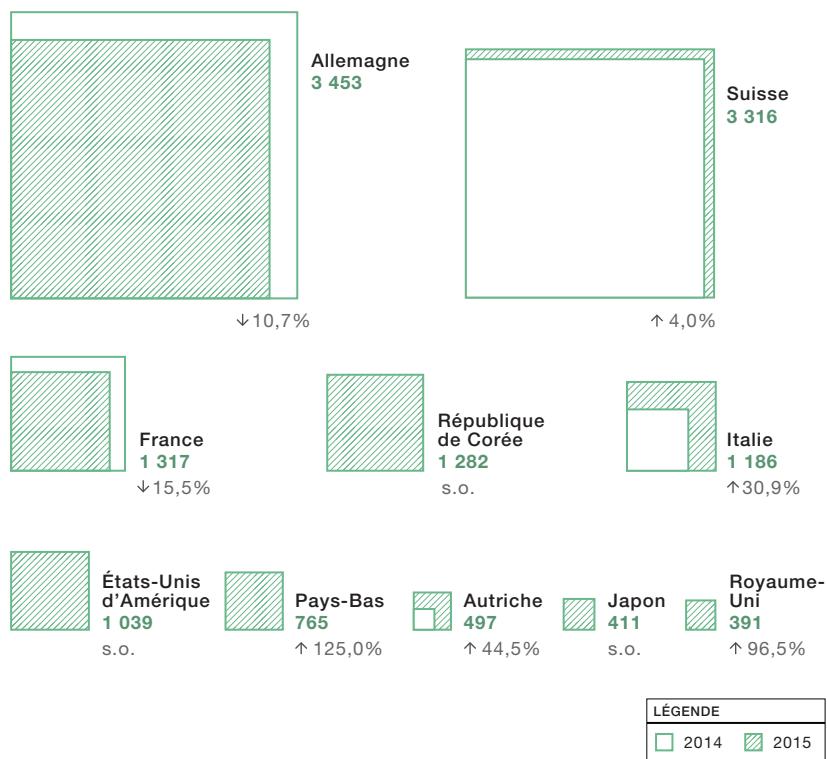
24. Les trois principaux secteurs industriels pour certains offices

Note : l'EUIPO est l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle

Source : base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2016.

Le regroupement des 32 classes de la classification de Locarno dans 12 secteurs d'activité permet d'analyser les points forts et les domaines de spécialisation des différents pays. Le secteur des textiles et des accessoires figurait parmi les trois principaux secteurs pour les demandes d'enregistrement de dessins ou modèles industriels déposées en Allemagne, en Inde, en République de Corée et dans l'Union européenne. La publicité figurait parmi les trois principaux secteurs en Allemagne et en Turquie.

L'Allemagne et la Suisse sont les plus grands utilisateurs du système de La Haye



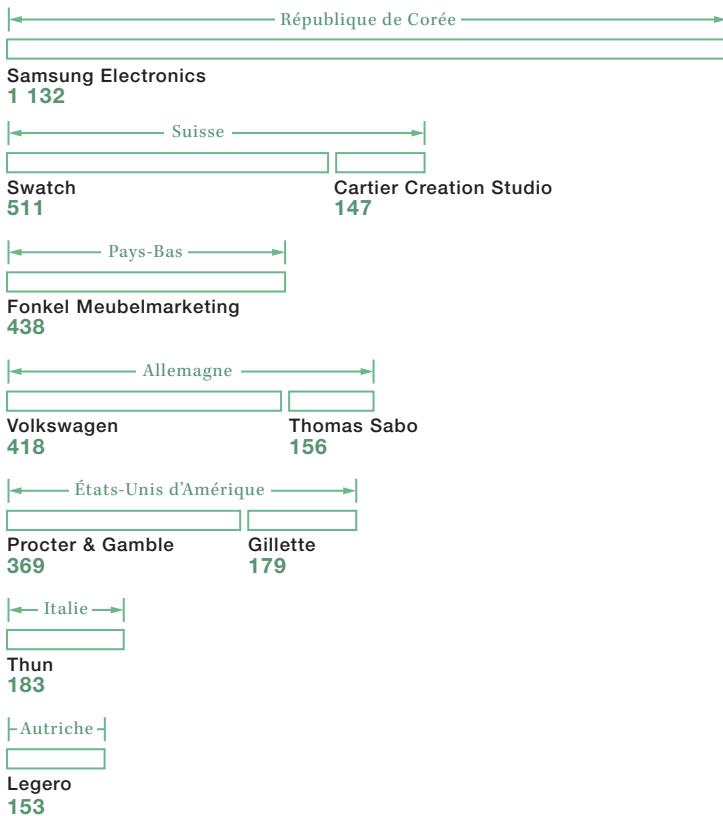
25. Dessins et modèles contenus dans les demandes internationales selon le système de La Haye pour les 10 principales origines

Note : s.o. = sans objet.

Source : base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2016.

Le système de La Haye permet au déposant de faire protéger des dessins ou modèles industriels dans plusieurs pays en déposant une seule demande auprès du Bureau international de l'OMPI. Il simplifie le processus d'enregistrement multinational en évitant aux déposants d'avoir à présenter une demande distincte dans chaque pays dans lequel la protection est demandée. Les déposants selon le système de La Haye peuvent déposer jusqu'à 100 dessins et modèles industriels pour des produits appartenant à une seule et même classe en déposant une seule demande.

Samsung Electronic a été le plus grand utilisateur du système de La Haye



26. Dix principaux déposants du système de La Haye selon le nombre de dessins et modèles

Source : base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2016

Samsung Electronics (République de Corée), avec 1132 dessins et modèles contenus dans des demandes, a devancé Swatch AG (Suisse) et ses 511 dessins et modèles, devenant ainsi le principal utilisateur du système de La Haye en 2015. Fonkel Meubelmarketing (Pays-Bas) (438), Volkswagen (Allemagne) (418) et Procter & Gamble (États-Unis d'Amérique) (369) ont complété le classement des cinq principaux déposants. Les 10 principaux déposants selon le système de La Haye fabriquent toute une gamme d'articles allant des produits ménagers et d'hygiène personnelle aux montres, véhicules, vêtements et bijoux.

Informations complémentaires

Tableaux statistiques

Demandes par office, 2015

Office de propriété intellectuelle (a)	Demandes			
	Brevet	Modèle d'utilité	Nombre de classes indiquées dans les demandes d'enregistrement de marques (b)	Nombre de dessins et modèles industriels (c)
Afrique du Sud	7 497	..	36 973	1 960
Albanie (h)	19	1	7 731	855
Algérie (h)	805	..	26 471	920
Allemagne	66 893	14 274	210 176	56 499
Andorre	2 467	..
Antigua-et-Barbuda (g)	10	..	1 776	1
Arabie saoudite	2 406	824
Argentine	4 125	154	66 278	1 581
Arménie	115	55	10 068	886
Australie	28 605	1 828	129 916	7 024
Autriche	2 441	754	23 361	2 170
Azerbaïjan	184	7	12 135	1 107
Bahamas (d,f,h)	113	..	1 124	24
Bahreïn	193	..	10 714	64
Bangladesh	340	..	9 322	1 376
Barbade	45	..	1 337	4
Bélarus	691	455	18 844	387
Belgique (i)	1 097
Belize (i)	26	733
Office Benelux de la Propriété intellectuelle	69 183	1 593
Bhoutan (g)	1 649	..
Bolivie (État plurinational de) (d,e,f,h)	303	14	8 032	60
Bonaire, Saint-Eustache et Saba (g)	1 371	..
Bosnie-Herzégovine (d)	43	..	9 958	1 197
Botswana (d,e,h)	9	1	3 278	93
Brésil	30 219	2 718	158 709	6 039
Brunei Darussalam (d,h)	117	92
Bulgarie	291	272	17 630	758
Cambodge (f)	65	7	4 888	69
Canada	36 964	..	155 134	5 846
Chili	3 274	106	42 964	402
Chine	1 101 864	1 127 577	2 828 287	569 059
Chine, Hong Kong RAS	12 212	702	76 427	5 182
Chine, Macao RAS	65	20	13 140	249
Chypre	7	..	2 466	123
Colombie	2 242	217	41 929	718

Office de propriété intellectuelle ^(a)	Demandes			
	Brevet	Modèle d'utilité	Nombre de classes indiquées dans les demandes d'enregistrement de marques ^(b)	Nombre de dessins et modèles industriels ^(c)
			d'enregistrement de marques ^(b)	
Costa Rica	601	12	13 600	58
Croatie	186	75	7 905	962
Cuba (d,e,f,h)	150	5	5 322	11
Curaçao	2 573	..
Danemark	1 732	158	8 116	281
Djibouti (d,h)	4	2
E R Y de Macédoine (g)	7 526	1 443
Égypte (d)	2 136	..	26 103	2 663
El Salvador	203	1	11 449	38
Émirats arabes unis (f,h)	1 753	2	20 321	804
Espagne	3 020	2 354	77 520	17 855
Estonie	36	87	4 909	80
États-Unis d'Amérique	589 410	..	517 297	40 128
Fédération de Russie	45 517	11 906	219 158	6 002
Finlande	1 416	436	10 377	450
France	16 300	460	282 993	13 997
Gambie (g)	40	..
Géorgie	271	68	9 428	1 235
Ghana (i)	5 121	101
Grèce (g)	573	16	2 414	1 330
Grenade	9	..	599	..
Guatemala	348	13	..	230
Guyana (d,f)	20	..	748	..
Haiti (d,f)	21	..	1 649	..
Honduras	228	3	7 754	22
Hongrie	633	249	11 995	730
Inde	45 658	..	289 843	10 290
Indonésie	9 153	410	49 534	3 972
Iran (République islamique d') (g)	14 279	..	6 873	11 856
Iraq	437
Irlande	440	..	6 731	178
Islande	46	..	7 853	261
Israël	6 908	..	18 650	1 538
Italie (h)	9 687	2 915	120 823	30 905
Jamaïque	70	..	6 503	66
Japon	318 721	6 860	345 070	30 351
Jordanie	335	..	7 485	110
Kazakhstan (g)	1 503	530	11 275	217
Kenya	193	115	10 901	85
Kirghizistan	126	17	6 693	853
Koweit	228	..	13 051	..
Lesotho (g)	1 679	..

Office de propriété intellectuelle (a)	Brevet	Modèle d'utilité	Demandes	
			Nombre de classes indiquées dans les demandes d'enregistrement de marques (b)	Nombre de dessins et modèles industriels (c)
Lettonie	137	..	6 196	151
Liban	304	..	1 537	..
Libéria (g)	1 733	..
Liechtenstein (k)	8 066	1 289
Lituanie	119	..	6 645	421
Luxembourg (l)	247
Madagascar	19	..	4 959	206
Malaisie	7 727	180	35 923	1 762
Malawi	6	..	1 264	..
Malte (h)	11	..	704	10
Maroc	1 021	..	26 041	5 950
Mexique	18 071	661	131 510	3 999
Monaco	6	..	8 095	1 587
Mongolie (h)	237	149	11 658	930
Monténégro (g)	23	..	7 540	1 365
Mozambique	102	..	4 463	..
Namibie (l)	5 413	96
Népal	82	..	4 276	35
Nicaragua (d,h)	146	9
Norvège	1 805	..	39 760	4 153
Nouvelle-Zélande	6 501	..	42 221	1 329
Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle	366 383	98 162
Office des brevets du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (d)	2 543
Office européen des brevets	160 028
Oman (g,i)	5 051	1 185
Organisation africaine de la propriété intellectuelle	529	..	9 843	799
Organisation eurasienne des brevets	3 491
Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle	780	..	499	124
Ouganda	9	..	2 815	..
Ouzbékistan	507	190	10 780	428
Pakistan	886	..	28 056	489
Panama	403	8	12 570	97
Papouasie-Nouvelle-Guinée	47	..	971	39
Pays-Bas (l)	2 494
Pérou	1 249	215	32 300	358
Philippines	3 734	837	42 936	1 103
Pologne (l)	4 815	1 057	40 347	62
Portugal	945	150	28 898	1 950
Qatar (d,f)	482	..	7 608	..

Office de propriété intellectuelle ^(a)	Demandes			
	Brevet	Modèle d'utilité	Nombre de classes indiquées dans les demandes d'enregistrement de marques ^(b)	Nombre de dessins et modèles industriels ^(c)
République arabe syrienne	198	..	13 057	326
République de Corée	213 694	8 711	236 168	72 458
République de Moldova	124	167	10 190	2 206
République dominicaine	252	14	12 685	85
République populaire démocratique de Corée ^(g,i)	2 003	124
République tchèque	952	1 446	23 560	993
Roumanie	1 053	67	24 506	1 016
Royaume-Uni	22 801	..	119 430	..
Rwanda	6	5	3 155	69
Saint-Marin ^(g)	2 901	..
Saint-Martin (partie néerlandaise) ^(f)	1 944	..
Saint-Vincent-et-les Grenadines ^(h)	7	2
Samoa ^(h)	4	..	452	20
Sao Tomé-et-Principe ^(d,i)	3	..	1 444	50
Serbie	191	64	15 686	1 109
Sierra Leone ^(f)	2 331	..
Singapour	10 814	..	42 107	4 262
Slovaquie	256	419	14 590	258
Slovénie ^(g,i)	2 934	402
Soudan ^(d,g)	8	..	2 583	173
Sri Lanka	481	..	9 415	457
Suède	2 428	..	21 529	848
Suisse	1 923	..	88 165	12 242
Suriname ⁽ⁱ⁾	1 377	73
Swaziland	2	..	2 468	..
Tadjikistan	1	93	5 705	131
Thaïlande ^(d)	7 930	2 164	52 344	4 461
Trinité-et-Tobago ^(e)	168	1	3 186	40
Tunisie	589	..	13 252	1 578
Turkménistan ^(g)	4 616	..
Turquie	5 841	3 583	227 273	45 852
Ukraine	4 497	8 616	58 801	7 488
Uruguay	558	54	9 463	57
Viet Nam	5 033	450	67 797	2 885
Yémen ^(e)	30	2	3 292	8
Zambie ^(d,f,h)	39	..	3 933	40
Zimbabwe	28	..	2 691	..
Total mondial (estimation pour 2015)	2 888 800	1 205 300	8 445 300	1 144 800

a. Tous les pays/territoires/organisations intergouvernementales n'ont pas un office de propriété intellectuelle. De plus, certains offices ne reçoivent pas de demandes pour certains titres de propriété intellectuelle. Seuls les offices auprès desquels au moins une demande a été déposée sont présentés.

- b. Le nombre de classes indiquées dans les demandes correspond à la somme des classes indiquées dans les demandes reçues directement par un office et, le cas échéant, dans les désignations reçues par cet office dans le cadre du système de Madrid.
- c. Le nombre de dessins et modèles dans les demandes correspond à la somme des dessins et modèles contenus dans les demandes reçues directement par un office et, le cas échéant, dans les désignations reçues par cet office dans le cadre du système de La Haye.
- d. Les données sur les demandes de brevet datent de 2014.
- e. Les données sur les demandes de modèle d'utilité datent de 2014.
- f. Les données sur le nombre de classes indiquées dans les demandes d'enregistrement de marques datent de 2014.
- g. Seules les données relatives aux désignations dans le cadre du système de Madrid sont disponibles; il est donc possible que le nombre total de dessins et modèles contenus dans les demandes soit incomplet.
- h. Les données sur le nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes datent de 2014.
- i. Seules les données relatives aux désignations dans le cadre du système de La Haye sont disponibles; il est donc possible que le nombre total de dessins et modèles contenus dans les demandes soit incomplet.
- j. Ce pays ne possède pas d'office national des marques ou d'office national des dessins et modèles industriels. Toutes les demandes de protection de marques ou de dessins et modèles sont déposées auprès de l'Office Benelux de la propriété intellectuelle ou de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle.
- k. L'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) agit en qualité d'office récepteur pour les demandes.
- l. L'Institut fédéral suisse de la propriété intellectuelle agit en qualité d'office récepteur pour les demandes de brevet.
- .. Indique zéro, non disponible ou sans objet.

Source : base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2016.



Licence Paternité/Pas d'utilisation commerciale/Pas de modification 3.0 IGO
(CC BY-NC-ND-IGO)

Demandes internationales par origine via les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye, 2015

Origine ^(a)	Demandes internationales		
	PCT	Madrid	La Haye ^(b)
Afrique du Sud	313
Albanie	2	5	2
Algérie	8	10	..
Allemagne	18 003	6 759	3 453
Andorre	5	6	..
Angola	1	3	..
Arabie saoudite	276
Argentine	29	2	..
Arménie	5	23	..
Australie	1 741	1 951	4
Autriche	1 399	1 101	497
Azerbaïjan	3	5	..
Bahamas	10	8	..
Bahreïn	5	2	..
Barbade	125	9	..
Bélarus	12	160	..
Belgique	1 180	781	182
Belize	..	23	..
Bénin	4
Bermudes	..	7	..
Bosnie-Herzégovine	4	19	3
Brésil	548	3	..
Brunei Darussalam	5
Bulgarie	57	274	47
Cambodge	..	1	..
Cameroun	1	10	..
Canada	2 820	66	3
Chili	166
Chine	29 837	1 830	35
Chine, Hong Kong RAS	..	43	..
Chypre	51	160	125
Colombie	87	33	..
Congo	1	4	..
Costa Rica	6
Côte d'Ivoire	2
Croatie	28	166	37
Cuba	2	3	..
Curaçao	..	8	9
Danemark	1 327	603	228
Dominique	1	1	..
E R Y de Macédoine	2	14	6
Égypte	58	26	..
El Salvador	1
Émirats arabes unis	77	31	..

Origine (a)	Demandes internationales		
	PCT	Madrid	La Haye (b)
Équateur	4
Espagne	1 530	1 260	235
Estonie	36	79	11
États-Unis d'Amérique	57 122	7 361	1 039
Fédération de Russie	876	884	..
Fidji	..	3	..
Finlande	1 584	426	78
France	8 421	4 143	1 317
Gabon	1
Géorgie	6	32	..
Ghana	1	..	1
Grèce	121	87	15
Guatemala	2
Guinée	..	1	..
Hongrie	148	266	27
Îles Marshall	1	1	..
Inde	1 412	152	..
Indonésie	6	2	..
Iran (République islamique d')	71	44	..
Iraq	2
Irlande	453	170	1
Islande	46	74	2
Israël	1 685	246	..
Italie	3 072	2 628	1 186
Jamaïque	1
Japon	44 053	2 197	411
Jordanie	1
Kazakhstan	24	71	..
Kenya	11	5	..
Kirghizistan	1	1	..
Koweït	3	..	1
Lettonie	28	101	2
Liban	7	5	..
Libéria	1
Libye	1
Liechtenstein	241	84	117
Lituanie	39	92	14
Luxembourg	403	429	213
Madagascar	..	1	..
Malaisie	267	3	4
Malte	67	34	1
Maroc	34	87	9
Maurice	..	16	..
Mexique	317	98	..

Origine (a)	Demandes internationales		
	PCT	Madrid	La Haye (b)
Monaco	35	65	2
Mongolie	1	3	..
Monténégro	..	7	..
Mozambique	..	1	..
Namibie	5	1	1
Niger	1
Nigéria	5
Norvège	678	280	159
Nouvelle-Zélande	358	395	1
Oman	3	..	4
Ouzbékistan	3	1	..
Pakistan	2	..	1
Panama	15	6	..
Paraguay	1
Pays-Bas	4 334	1 278	765
Pérou	27
Philippines	27	29	..
Pologne	439	417	117
Portugal	161	236	51
Qatar	19	4	..
République arabe syrienne	1	1	..
République de Corée	14 564	947	1 282
République de Moldova	7	84	..
République démocratique du Congo	..	1	..
République démocratique populaire lao	2
République dominicaine	5	4	..
République populaire démocratique de Corée	6	6	..
République tchèque	191	337	156
République-Unie de Tanzanie	2	1	..
Roumanie	35	92	8
Royaume-Uni	5 290	2 704	391
Rwanda	1	1	..
Saint-Kitts-et-Névis	1	2	..
Saint-Marin	3	16	..
Saint-Martin (partie néerlandaise)	1
Saint-Vincent-et-les Grenadines	..	2	..
Sainte-Lucie	1	2	..
Samoa	5
Sénégal	16	1	..
Serbie	38	212	27
Seychelles	7	5	..
Singapour	908	435	29
Slovaquie	38	126	14

Origine ^(a)	Demandes internationales		
	PCT	Madrid	La Haye ^(b)
Slovénie	84	175	63
Soudan	5
Sri Lanka	14
Suède	3 842	727	286
Suisse	4 265	3 146	3 316
Swaziland	3
Thaïlande	133	2	..
Trinité-et-Tobago	4
Tunisie	8	15	14
Turkménistan	..	1	..
Turquie	1 010	1 104	244
Ukraine	139	409	34
Uruguay	6	1	..
Viet Nam	21	63	..
Yémen	1
Zimbabwe	2
Autres/Inconnu	161	332	150
Total	217 229	48 910	16 435

a. Origine s'entend du pays ou du territoire de l'adresse de résidence déclarée du déposant. Lorsque plusieurs déposants sont mentionnés dans la demande, l'origine est établie sur la base de l'adresse indiquée pour le déposant dont le nom figure en premier. Seules les origines comptant au moins un dépôt de demande internationale en 2015 sont présentées dans ce tableau.

b. Les données représentent le nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes internationales déposées en vertu du système de La Haye.

.. Indique zéro ou sans objet.

Source : base de données statistiques de l'OMPI, octobre 2016.



Licence Paternité/Pas d'utilisation commerciale/Pas de modification 3.0 IGO
(CC BY-NC-ND-IGO)

Ressources statistiques

Centre de données statistiques de propriété intellectuelle

Le Centre de données statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI est un service en ligne gratuit qui permet d'accéder aux données statistiques de l'OMPI sur les brevets, les modèles d'utilité, les marques, les dessins et modèles industriels et l'utilisation des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye. Les utilisateurs peuvent choisir parmi un large éventail d'indicateurs et visualiser ou télécharger les données. Destiné aux spécialistes, chercheurs et responsables de l'élaboration des politiques en matière de propriété intellectuelle dans le monde entier, ce service est accessible sur la page Internet de l'OMPI consacrée aux statistiques à l'adresse www.wipo.int/ipstats/fr.

Statistiques de propriété intellectuelle par pays

Venez consulter les statistiques de propriété intellectuelle par pays sur les pages Internet de l'OMPI, qui contiennent des données statistiques et des séries chronologiques plus longues sur les brevets, les modèles d'utilité, les marques et les dessins et modèles industriels. Tout comme le Centre de données statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI, ce service est accessible sur notre page Internet consacrée aux statistiques de propriété intellectuelle, à l'adresse www.wipo.int/ipstats/fr.

Les statistiques de propriété intellectuelle par pays sont également disponibles en anglais et en espagnol.

Glossaire

Brevet

Série de droits exclusifs accordés par la loi pour des inventions qui répondent aux critères de nouveauté, de non-évidence et d'application commerciale. Le brevet a une durée de validité limitée (généralement de 20 ans), pendant laquelle son titulaire peut exploiter commercialement son invention à titre exclusif. En contrepartie, le déposant est tenu de divulguer son invention au public, de manière à permettre à d'autres personnes du métier de la reproduire. Le système des brevets est conçu pour encourager l'innovation en conférant aux innovateurs des droits juridiques exclusifs pendant une période limitée, ce qui leur permet de tirer un bénéfice de leurs activités d'innovation.

Classification internationale des brevets (CIB)

Fournit un système hiérarchique de symboles indépendants de la langue pour le classement des brevets et des modèles d'utilité selon les différents domaines technologiques auxquels ils appartiennent. Les symboles recèlent des informations sur les sections, classes, sous-classes et groupes.

Demande internationale selon le PCT

Demande de brevet déposée en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) administré par l'OMPI.

Demande internationale selon le système de La Haye

Demande d'enregistrement international d'un dessin ou modèle industriel, déposée en vertu du système de La Haye administré par l'OMPI.

Demande internationale selon le système de Madrid

Demande d'enregistrement international déposée en vertu du système de Madrid, qui correspond à une demande de protection d'une marque sur le territoire d'un ou de plusieurs membres du système de Madrid. Ces demandes internationales doivent être fondées sur une marque de base; en d'autres termes, le déposant doit avoir déjà enregistré la marque ou fait une demande d'enregistrement de la marque auprès de l'office national ou régional d'un membre du système de Madrid.

Dessin ou modèle industriel

Les dessins et modèles industriels s'appliquent aux produits les plus divers de l'industrie et de l'artisanat. Ils renvoient aux aspects ornementaux ou esthétiques des objets utiles, y compris à des compositions de lignes ou de couleurs ou à des formes tridimensionnelles qui confèrent une apparence spéciale à un produit industriel ou commercial. Le titulaire d'un enregistrement de dessin ou modèle

industriel dispose de droits exclusifs lui permettant de s'opposer à toute copie ou imitation non autorisée de ce dernier. La validité des dessins et modèles industriels est limitée dans le temps. La durée de protection est généralement de 15 ans dans la plupart des pays. Les législations varient cependant à cet égard, notamment celles de la Chine (qui prévoit une période de 10 ans à compter de la date de la demande).

Marque

Signe utilisé par le détenteur de certains produits ou le fournisseur de certains services pour les distinguer des produits ou des services des autres entreprises. Une marque peut être composée de mots ou de combinaisons de mots (slogans, par exemple), de noms, de logos, de figures et d'images, de lettres, de chiffres, de sons et d'images animées, ou d'une combinaison de ces éléments. Les procédures d'enregistrement des marques sont régies par la législation et les procédures des offices nationaux et régionaux de propriété intellectuelle. Les droits sur la marque sont limités au territoire de l'office de propriété intellectuelle qui enregistre la marque. Les marques peuvent être enregistrées sur la base d'une demande déposée auprès de l'office ou des offices nationaux ou régionaux concernés, ou d'une demande internationale déposée en vertu du système de Madrid.

Modèle d'utilité

Forme particulière de droit de brevet accordé par un État ou un pays à un inventeur ou à son cessionnaire pour une durée limitée. Les conditions de délivrance des modèles d'utilité diffèrent légèrement de celles qui s'appliquent aux brevets "classiques" (durée de protection plus courte et critères de brevetabilité moins stricts). Le terme englobe ce que l'on appelle dans certains pays "petits brevets", "brevets de courte durée" ou "brevets d'innovation".

Nombre de classes

Nombre de classes indiquées dans une demande ou un enregistrement de marque. Dans le cadre du système international et dans certains offices nationaux et régionaux, un déposant peut déposer une demande d'enregistrement de marque indiquant l'une ou plusieurs des 45 classes de produits et de services définies dans la classification de Nice. Les offices sont dotés d'un système de dépôt de demandes monoclasses ou multiclassées. Par exemple, les offices des États-Unis d'Amérique, du Japon et de la République de Corée, ainsi que de nombreux offices européens, se sont dotés de systèmes de dépôt de demandes multiclassées. Les offices du Brésil, de la Malaisie et du Mexique utilisent des systèmes monoclasses, ce qui oblige le déposant sollicitant la protection de sa marque à déposer une demande distincte pour chaque classe. Pour bien rendre compte des différences entre les offices quant au nombre de demandes, il est utile de comparer le nombre de classes que contiennent leurs demandes et enregistrements respectifs.

Nombre de dessins et modèles

Nombre de dessins et modèles contenus dans une demande ou un enregistrement de dessin ou modèle industriel. Le système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels permet aux déposants de faire protéger jusqu'à 100 dessins et modèles industriels pour des produits appartenant à une seule et même classe en déposant une seule demande. Certains offices nationaux ou régionaux de propriété intellectuelle autorisent ainsi les demandes à contenir plus d'un dessin ou modèle pour le même produit ou au sein de la même classe, alors que d'autres n'autorisent qu'un seul dessin ou modèle par demande. Pour bien rendre compte des différences entre les offices quant au nombre de demandes, il est utile de comparer le nombre de dessins et modèles que contiennent leurs demandes et enregistrements respectifs.

Propriété intellectuelle

Œuvres de l'esprit : inventions, œuvres littéraires et artistiques, emblèmes, noms, images et dessins utilisés dans le commerce. La propriété intellectuelle comporte deux volets : la propriété industrielle, qui comprend les brevets, les modèles d'utilité, les marques, les dessins et modèles industriels et les indications géographiques de provenance, et le droit d'auteur, qui s'applique aux œuvres littéraires, telles que romans, poèmes, pièces de théâtre, films, œuvres musicales, dessins, peintures, photographies, sculptures et œuvres d'architecture. Les droits connexes du droit d'auteur sont ceux des artistes interprètes ou exécutants sur leurs prestations, ceux des producteurs d'enregistrements sonores sur leurs enregistrements et ceux des organismes de radiodiffusion sur leurs émissions de radio et de télévision.

Résident

À des fins statistiques, une demande de résident renvoie à une demande déposée auprès de l'office de propriété intellectuelle de l'État ou du pays dans lequel est domicilié le déposant dont le nom figure en premier dans la demande. Par exemple, une demande déposée auprès de l'Office des brevets du Japon par un résident du Japon est considérée comme une demande de résident pour cet office. Les demandes de résidents sont parfois appelées "demandes nationales". La reconnaissance d'un droit ou un enregistrement de résident est un titre de propriété intellectuelle délivré sur la base d'une demande de résident.

Système de La Haye

Nom abrégé du système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels. Ce système est constitué de plusieurs traités internationaux : l'Acte de Londres de 1934 (dont l'application est gelée depuis 2010), l'Acte de La Haye de 1960 et l'Acte de Genève de 1999. Le système de La Haye permet aux déposants d'enregistrer jusqu'à 100 dessins et modèles in-

dustriels dans plusieurs pays moyennant le dépôt d'une demande unique auprès du Bureau international de l'OMPI. Il simplifie l'enregistrement multinational en évitant aux déposants d'avoir à présenter une demande distincte auprès de chaque office de propriété intellectuelle. Le système simplifie également, par la suite, la gestion des dessins et modèles industriels car il permet d'enregistrer les modifications ou de renouveler l'enregistrement en accomplissant une seule formalité.

Système de Madrid

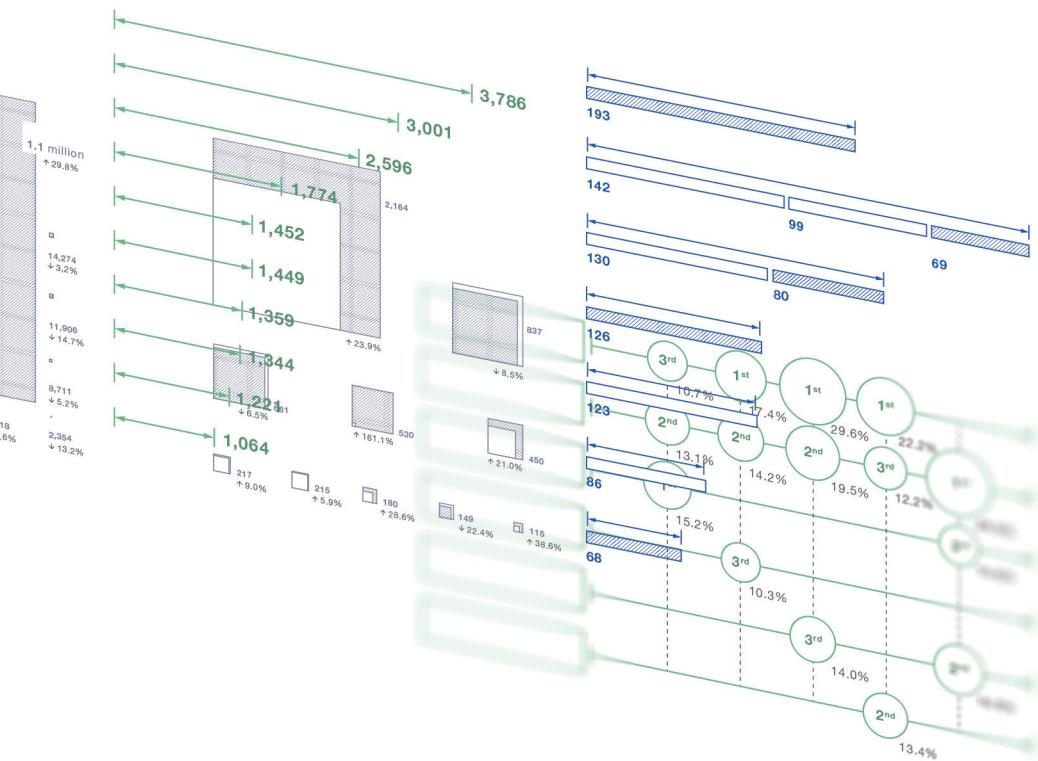
Nom abrégé du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, établi en vertu de l'Arrangement de Madrid et du Protocole de Madrid et administré par l'OMPI. Le système de Madrid permet à un déposant de demander l'enregistrement d'une marque dans un grand nombre de pays moyennant le dépôt d'une seule demande auprès d'un office national ou régional de propriété intellectuelle s'il est partie au système. Le système de Madrid simplifie le processus d'enregistrement des marques dans plusieurs pays en évitant aux déposants d'avoir à présenter une demande distincte auprès de chaque office. Il simplifie également, par la suite, la gestion de la marque car il permet d'enregistrer des modifications ou de renouveler un enregistrement en accomplissant une seule formalité. L'enregistrement effectué en vertu du système de Madrid ne crée pas une marque internationale et la décision d'enregistrer la marque ou de rejeter la demande reste du ressort de chaque office national ou régional. Les droits sur les marques sont limités au territoire sur lequel chaque office est compétent.

Système du PCT

Le PCT est un traité international administré par l'OMPI qui facilite l'acquisition des droits de brevet dans un grand nombre de pays. Le système du PCT simplifie la procédure du dépôt multinational en évitant aux déposants d'avoir à présenter une demande distincte dans chaque pays. Toutefois, la décision d'accorder ou non des droits de brevet reste du ressort des offices de brevets nationaux ou régionaux et les droits attachés aux brevets restent limités au territoire de l'administration qui délivre ces titres. Le traitement des demandes internationales selon le PCT commence par la phase internationale, au cours de laquelle sont effectués une recherche internationale et, éventuellement, un examen préliminaire international, et il s'achève avec la phase nationale, au cours de laquelle l'office national ou régional des brevets se prononce sur la brevetabilité d'une invention selon la législation nationale.

Titres de propriété intellectuelle en vigueur

Titres de propriété intellectuelle en cours de validité ou, dans le cas des marques, en usage. Pour continuer de produire ses effets, la protection de la propriété intellectuelle doit être maintenue.



Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
 34, chemin des Colombettes
 Case postale 18
 CH-1211 Genève 20
 Suisse

Tél: +41 22 338 91 11
 Tlcp: +41 22 733 54 28

Les coordonnées des bureaux extérieurs
 de l'OMPI sont disponibles à l'adresse
www.wipo.int/about-wipo/fr/offices/

Publication OMPI N° 943F/16
 ISBN 978-92-805-2807-7